

Subvention de recherche pour thèse (M.Sc.)

La Subvention de recherche pour thèse de M.Sc. est destinée aux étudiantes et étudiants de cycle supérieur inscrits à temps plein à l'un des programmes avec thèse de l'École de gestion Telfer (**M.Sc. en gestion ou M.Sc. en innovation et transformation numérique dirigée par une professeure ou un professeur de l'École Telfer**). Créée pour les étudiantes et étudiants qui sont à l'étape de la recherche, elle peut atteindre 2 000 \$ pour une période d'au plus un an et demi. Cet argent est une forme de rétribution qui peut servir à couvrir les dépenses de recherche.

Le nombre de subventions consenties peut varier d'un exercice financier à l'autre selon les fonds disponibles.

Critères d'admissibilité

La demande, dans laquelle figure le nom de l'étudiante ou de l'étudiant, doit être soumise par une professeure ou un professeur de l'École de gestion Telfer occupant un poste permanent ou menant à la permanence à temps plein. Il incombe à la chercheuse principale ou au chercheur principal de gérer les fonds conformément aux règlements et politiques de l'Université d'Ottawa et de l'École de gestion Telfer.

- L'étudiante ou l'étudiant doit être inscrit à temps plein au **programme de M.Sc. en gestion ou de M.Sc. en innovation et transformation numérique** offert par l'École de gestion Telfer et travailler sous la direction d'un membre de son corps professoral.
- L'étudiante ou l'étudiant doit rédiger une thèse au terme de la recherche. Les projets de maîtrise ne sont pas admissibles.
- Le projet de thèse doit avoir été soutenu et approuvé au moment de la demande.
- L'étudiante ou l'étudiant doit travailler à temps plein sur la recherche en vue de la rédaction de sa thèse.
- Si l'étudiante ou l'étudiant se retire du programme ou soutient sa thèse, les fonds de recherche restants doivent être retournés au programme Subventions de recherche de l'École de gestion Telfer (SMRG). Le cas échéant, la professeure ou le professeur doit envoyer une demande écrite (lettre ou courriel) à la Direction de la recherche pour fermer le compte.
- Les fonds ne peuvent pas être transférés à une autre personne étudiant sous la direction de la chercheuse principale ou du chercheur principal.

Politiques

Pour prolonger la période de subvention, il faut en faire la demande à la Direction de la recherche. La subvention sera prolongée d’au plus une année civile. **Il faut présenter une demande officielle au moins deux mois avant la fin de la période de subvention.**

Les directrices et directeurs de thèse bénéficiant d’un financement externe devront verser une contribution supplémentaire de 1 000 \$.

La demande doit être soumise par la directrice ou le directeur, dans le [portail des demandes de subvention](#).

L’étudiante ou l’étudiant est admissible à une seule subvention par programme d’études.

Cette subvention n’est pas destinée à des **fins pédagogiques**.

Livrables

Constituent les livrables la thèse et possiblement les publications et présentations afférentes, qui devront explicitement faire mention du soutien accordé par l’École de gestion Telfer.

Subvention de déplacement pour participer à une conférence (M.Sc.)

Cette subvention est destinée aux étudiantes et étudiants inscrits à temps plein à l’un des programmes avec thèse offerts par l’École de gestion Telfer (**M.Sc. en gestion ou M.Sc. en innovation et transformation numérique dirigée par une professeure ou un professeur de l’École Telfer**). Elle est réservée aux étudiantes et étudiants inscrits à un programme avec thèse. La subvention couvre les frais liés à la présentation des résultats de recherche lors de conférences universitaires reconnues qui utilisent un système d’évaluation par les pairs. Pour être admissible, l’étudiante ou l’étudiant doit avoir fait deux trimestres à temps plein dans son programme de maîtrise et avoir maintenu une note moyenne d’au moins B+.

La directrice ou le directeur de thèse doit approuver l’utilisation de ces fonds pour les frais de déplacement et signer la demande dans le portail SMRG. L’étudiante ou l’étudiant ne peut présenter les mêmes résultats de recherche à deux conférences différentes.

Les documents à fournir et le processus de demande sont précisés ci-dessous.

Montant maximum et fréquence du financement	Voici le montant total pouvant être accordé : M.Sc. en gestion : maximum de 1 200 \$ pour la présentation des résultats lors d’une conférence approuvée, une fois durant le programme de maîtrise. M.Sc. en innovation et transformation numérique dirigée par une professeure ou un professeur de l’École Telfer : maximum de 400 \$ pour la présentation des résultats lors d’une conférence approuvée, une fois durant le programme de maîtrise. N.B. Les étudiantes et étudiants du programme de M.Sc. en innovation et transformation numérique peuvent recevoir un financement supplémentaire de la Faculté de génie; ils doivent faire une demande de financement auprès de cette source en premier.
Date limite	Les demandes seront traitées selon le principe du premier arrivé, sous réserve de la disponibilité des fonds.
Documents obligatoires	Avis d’acceptation par les organisatrices et organisateurs de la conférence; Preuve que la conférence utilise un système d’évaluation par les pairs; Copie de la communication ou de l’ébauche d’article, de chapitre de livre, etc. qui sera présentée lors de la conférence; Demande de subvention de déplacement dûment remplie, accompagnée d’un budget détaillé; Formulaire de remboursement dûment rempli, à soumettre au plus tard 60 jours après le retour (avant le 30 avril, fin de l’exercice financier).
Conférences non admissibles	Conférences organisées par des établissements non universitaires à but lucratif (conférences et revues prédatrices); Conférences de piètre qualité conçues pour attirer les participantes et participants à des destinations de vacances; Conférences qui n’utilisent pas de système d’évaluation par les pairs.

Exemples de conférences non admissibles : Gene Convention, événements de BIT Congress Inc., événements d'OMICS International.

Consultez cette [infographie pour vous aider à déterminer la qualité d'une conférence](#).

Autres considérations :

- Nous invitons les étudiantes et étudiants à demander également des subventions de séjour de recherche auprès de l'Association des étudiant.e.s diplômé.e.s (GSAÉD), du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ou d'autres sources de financement. Tout remboursement partiel obtenu auprès d'une autre source de financement pour la même conférence doit être déclaré dans la demande au programme SMRG et appliqué aux dépenses en premier.
- Si les fonds octroyés par la GSAÉD ou d'autres sources et par l'École de gestion Telfer se révèlent insuffisants, l'étudiante ou l'étudiant pourra demander des fonds supplémentaires à sa directrice ou son directeur de thèse.

Soumission de la demande de subvention et suivi

1. **AVANT LE DÉPLACEMENT**, il faut remplir le **formulaire de demande de fonds de voyage de l'École de gestion Telfer pour les étudiantes et étudiants au doctorat** dans le portail SMRG, en prenant soin de faire suivre tous les documents requis susmentionnés ainsi que des copies des demandes présentées à d'autres sources de financement. Ne pas oublier de cliquer sur Soumettre! Vous pourriez devoir créer un compte; le cas échéant, indiquez votre statut d'étudiante ou d'étudiant dans le menu déroulant.
2. Assurez-vous que votre directrice ou directeur de thèse a approuvé la demande dans le portail.
3. Une fois votre demande traitée, vous recevrez une lettre d'acceptation ou de refus de la Direction de la recherche.
4. Si votre demande est approuvée, une copie de la lettre sera également envoyée à votre directrice ou directeur de thèse ainsi qu'à la direction administrative de l'École. Vous recevrez alors de la Direction de la recherche (recherche.research@telfer.uOttawa.ca) de l'information sur les prochaines étapes à suivre et le remboursement des dépenses.

IMPORTANT

- **Aucune demande rétroactive (après la tenue de l'événement) ne sera acceptée.**

- **Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.**
- **Les étudiantes et étudiants qui assistent à une conférence sans présenter de travaux ne sont pas admissibles.**
- **Aucune allocation ne peut être versée avant l'événement.**

Subvention de déplacement pour participer à une conférence (Ph.D.)

Cette subvention est offerte aux étudiantes et étudiants effectuant un doctorat en gestion ou un doctorat en innovation et transformation numérique dirigé par une professeure ou un professeur de l'École de Telfer, à partir du trimestre d'automne de la deuxième année du programme d'études. La conférence doit avoir lieu avant que les exigences du programme aient été remplies. La subvention couvre les frais liés à la présentation des résultats de recherche de la doctorante ou du doctorant lors de conférences universitaires reconnues et de grande qualité qui utilisent un système d'évaluation par les pairs.

La directrice ou le directeur de thèse doit approuver l'utilisation de ces fonds pour les frais de déplacement et signer le formulaire de demande dans le portail SMRG. L'étudiante ou l'étudiant ne peut présenter les mêmes résultats de recherche à deux conférences différentes.

Les documents à fournir et le processus de demande sont précisés ci-dessous.

Voici le montant total pouvant être accordé :

Montant maximum et fréquence du financement

Doctorat en gestion : maximum de 2 500 \$ pour la présentation des résultats lors d'une conférence approuvée. Une seule conférence financée par exercice financier (1^{er} mai au 30 avril). Les étudiantes et étudiants peuvent profiter de la subvention un maximum de trois fois durant leur doctorat, dès le trimestre d'automne de leur deuxième année dans le programme.

Doctorat en innovation et transformation numérique dirigé par un membre du corps professoral de Telfer : maximum de 1 000 \$ pour la présentation des résultats lors d'une conférence approuvée. Une seule conférence financée par exercice financier (1^{er} mai au 30 avril). Les étudiantes et

	étudiants peuvent profiter de la subvention un maximum de deux fois durant leur doctorat, dès le trimestre d'automne de leur deuxième année dans le programme. N.B. Les étudiantes et étudiants du programme de doctorat en innovation et transformation numérique peuvent recevoir un financement supplémentaire de la Faculté de génie; ils doivent faire une demande de financement auprès de cette source en premier.
Date limite	Les demandes seront traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi, sous réserve de la disponibilité des fonds.
Documents obligatoires	Avis d'acceptation par les organisatrices et organisateurs de la conférence; Preuve que la conférence utilise un système d'évaluation par les pairs; Copie de la communication ou de l'ébauche d'article, de chapitre de livre, etc. qui sera présentée lors de la conférence; Demande de subvention de déplacement dûment remplie, accompagnée d'un budget détaillé; Formulaire de remboursement dûment rempli, à soumettre au plus tard 60 jours après le retour (avant le 30 avril, fin de l'exercice financier).
Conférences non admissibles	Conférences organisées par des établissements non universitaires à but lucratif (conférences et revues prédatrices); Conférences de piètre qualité conçues pour attirer les participantes et participants à des destinations de vacances; Conférences qui n'utilisent pas de système d'évaluation par les pairs. Exemples de conférences non admissibles : Gene Convention, événements de BIT Congress Inc., événements d'OMICS International. Consultez cette infographie pour vous aider à déterminer la qualité d'une conférence.

Autres considérations :

- Nous invitons les étudiantes et étudiants à demander également des subventions de séjour de recherche auprès de l'Association des étudiant.e.s diplômé.e.s (GSAÉD), du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) ou d'autres sources de financement. Tout remboursement partiel obtenu auprès d'une autre source de financement pour la même conférence doit être déclaré dans la demande au programme SMRG et appliqué aux dépenses en premier.
- Si les fonds octroyés par la GSAÉD ou d'autres sources et par l'École de gestion Telfer se révèlent insuffisants, l'étudiante ou l'étudiant pourra demander des fonds supplémentaires à sa directrice ou son directeur de thèse.

Soumission de la demande de subvention et suivi

1. **AVANT LE DÉPLACEMENT**, il faut remplir le **formulaire de demande de fonds de voyage de l'École de gestion Telfer pour les étudiantes et étudiants au doctorat** dans le portail SMRG, en prenant soin de faire suivre tous les documents requis susmentionnés ainsi que des copies des demandes présentées à d'autres sources de financement. Ne pas oublier de cliquer sur Soumettre! Vous pourriez devoir créer un compte; le cas échéant, indiquez votre statut d'étudiante ou d'étudiant dans le menu déroulant.
2. Assurez-vous que votre directrice ou directeur de thèse a approuvé la demande dans le portail.
3. Une fois votre demande évaluée, vous recevrez une lettre d'acceptation ou de refus de la Direction de la recherche.
4. Si votre demande est approuvée, une copie de la lettre sera également envoyée à la directrice ou au directeur de thèse ainsi qu'à la direction administrative de l'École Telfer. Vous recevrez alors de la Direction de la recherche (recherche.research@telfer.uOttawa.ca) de l'information sur les prochaines étapes à suivre et le remboursement des dépenses.

IMPORTANT

- **Aucune demande rétroactive (après la tenue de l'événement) ne sera acceptée.**
- **Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.**
- **Les étudiantes et étudiants qui assistent à une conférence sans présenter de travaux ne sont pas admissibles.**
- **Aucune allocation ne peut être versée avant le déplacement.**